



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE ⁽¹⁾

GUY HOQUET L'IMMOBILIER
 10, rue de l'Égalité - 85270 ST HILAIRE DE RIEZ
 Tél. : 02 51 55 19 11 - Fax : 02 51 55 19 66
 E-mail : sthilaire85@guyhoquet.com

TRANSACTIONS

« Les honoraires sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat ».

Les honoraires sont augmentés de 1 % du prix net vendeur pour les contrats Guy Hoquet exclusifs jusqu'au net vendeur de 200000 € au-delà montant fixe de + 2000 €

Prix net vendeur	%	Honoraires ttc Mandat simple	Prix net vendeur	%	Honoraires ttc Mandat simple
< à 30 000 €	10 %	mini 2 000 €	180 000 €	5.11 %	9 200 €
40 000 €	9.50 %	3 800 €	190 000 €	5.05 %	9 600 €
50 000 €	8.00 %	4 000 €	200 000 €	4.90 %	9 800 €
60 000 €	8.00 %	4 800 €	210 000 €	4.76 %	10 000 €
70 000 €	7.43 %	5 200 €	220 000 €	4.73 %	10 400 €
80 000 €	7.25 %	5 800 €	230 000 €	4.61 %	10 600 €
90 000 €	6.67 %	6 000 €	240 000 €	4.58 %	11 000 €
100 000 €	6.60 %	6 600 €	250 000 €	4.48 %	11 200 €
110 000 €	6.18 %	6 800 €	260 000 €	4.38 %	11 400 €
120 000 €	5.83 %	7 000 €	270 000 €	4.30 %	11 600 €
130 000 €	5.69 %	7 400 €	280 000 €	4.29 %	12 000 €
140 000 €	5.57 %	7 800 €	300 000 €	4.10 %	12 300 €
150 000 €	5.47 %	8 200 €	350 000 €	4.06 %	14 200 €
160 000 €	5.38 %	8 600 €	400 000 €	4.00 %	16 000 €
170 000 €	5.18 %	8 800 €	au dela	3.90 %	

LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier). »

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE (2)

Honoraires de visites, de constitution du dossier et de rédaction du bail	Dans la limite de 8 €/M ²
Honoraires de réalisation de l'état des Lieux entrée/sortie (avec Gestion) entrée (sans Gestion)	90 € (dans la limite de 3 € par m ²)

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE (2)

Honoraires de visites, de constitution du dossier et de rédaction du bail	Dans la limite de 8 €/M ²
Honoraires de réalisation de l'état des Lieux entrée/sortie (avec Gestion) entrée (sans Gestion)	90 € (dans la limite de 3 € par m ²)

Agence immobilière Transactions Locations
 SARL ABH Immobilier au capital de 7.500 € - RCS LA Roche sur Yon 453 720 260
 APE 6831Z - TVA : FR 45 453 720 260
 Caisse de garantie CEGC - 16 rue Hoche Tour Kupka 39999 92919 LA DEFENCE CEDEX - Garantie montant 110 000 €
 Séquestre : Monte Paschi Banque 01827750001 - Carte pro n° CPI 8501201800002653

(1) Annule et remplace les tarifs à partir du 06/11/2018

(2) Conformément au plafond fixé par la loi ALUR